

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 7 décembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 29 novembre 2022, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, Mme PRIMEVERT, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU,
Mme PEREZ, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoint au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT,
HERMOSO, PAIRON, MM. FRESSE FRANCINI, Mme SOUBABERE, MM. TURPIN,
MONFORT, Mme DOUIS, MM. DELEUSE, LEFEVRE, THOVEX, TENDIL,
Mme LEYDIER, MM. SIMEONI, BALLERINI, BOUCHÉ, Mmes PANASSAC,
CERCEY, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. CADEDDU ayant donné mandat à M. CHAULIEU

M. REMINIAC ayant donné mandat à Mme PEREZ jusqu'à la question n°4

Mme DELESSARD ayant donné mandat à Mme HERVÉ

Mme FRANCKHAUSER ayant donné mandat à Mme HARDY

Mme GUILCHER ayant donné mandat à Mme PRIMEVERT

Mme VINCENT ayant donné mandat à M. LEJEUNE

M. MAROUF ayant donné mandat à M. BARNOYER

Mme PHILIPONET ayant donné mandat à Mme BEYO

M. BETIS ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.

Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

M. BAYER-VILAIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

M. GRANDVOINET, Directeur Général des Services Techniques,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Adjoint à la Responsable du Secrétariat Général,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés,

M. ROY, Directeur Général ESH – Maisons-Alfort Habitat,

M. NICAISE, Chargé de Mission Géothermie.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Karine NOUVEL a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale par lettre reçue à l'Hôtel de Ville le 3 octobre 2022.

Elle indique que dans les communes de plus de 1.000 habitants, l'article L.270 du Code électoral prévoit que la réception de la démission d'un Conseiller Municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant de la liste.

Suivant l'ordre de la Liste « Avec Olivier CAPITANIO, Maisons-Alfort d'Abord ! », Monsieur Thierry BALLERINI a donc été appelé à siéger, ce qu'il a accepté par courriel en date du 13 octobre 2022.

Monsieur Thierry BALLERINI est donc installé en qualité de Conseiller Municipal au sein du Conseil Municipal de Maisons-Alfort pour remplacer Madame Karine NOUVEL.

Le tableau du Conseil Municipal sera actualisé en conséquence.

Madame le Maire souhaite la bienvenue au nom de tous les élus à Monsieur BALLERINI au sein du Conseil Municipal de Maisons-Alfort.

Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du jeudi 29 septembre 2022. M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert s'étant abstenus.

AFFAIRES GENERALES

1 – Approbation du recrutement et de la fixation des indemnités allouées aux agents participant au recensement rénové de la population.

Sur le rapport de M. Monfort

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

Pour les questions 2 et 3, les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – Centre Hubertine Auclert : désignation d'un représentant par le Conseil Municipal.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

3 – Approbation de l'entrée de Monsieur Thierry BALLERINI, Conseiller Municipal, au sein :

- a. de la Commission Culture**
- b. de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**
- c. du Conseil d'Administration de l'Office Municipal de la Culture**
- d. du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports**

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

4 – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les actes relatifs à la cession des emprises foncières nécessaires à la réalisation d'une opération immobilière au 110 bis - 114 avenue du Général de Gaulle / 2-4 Cité de la Mairie et l'acquisition de plusieurs équipements publics dont un parking public remis à la Ville dans le cadre de cette opération.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après interventions de Mme Panassac, MM. Maubert, Capitanio et Herbillon

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, voix contre 4 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

Arrivée de M. REMINIAC, Conseiller Municipal

5 – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le protocole foncier relatif à la cession du terrain au 70 bis avenue de la République, dans le cadre du marché de conception-réalisation pour la construction d'un commissariat à Maisons-Alfort.

Sur le rapport de M. Capitanio

Après interventions de M. Bouché, Mme Panassac, M. Herbillon

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 1 abstention (Mme Cercey), voix contre 3 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

6 – Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la vente à terme permettant l'acquisition des futurs bureaux du Centre Technique Municipal dans l'opération immobilière au 5-11 rue Pierre Sénard.

Sur le rapport de Mme Leydier

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, voix contre 4 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

7 – Approbation de la modification n°1 de l'accord cadre n°2018-75 relatif aux travaux neufs et l'entretien de l'éclairage public, de l'éclairage sportif et de la signalisation lumineuse tricolore – Installation des illuminations de fin d'année et de manifestations exceptionnelles.

Sur le rapport de M. Thovex

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

8 – Approbation du lancement de la procédure de passation d'un accord-cadre de travaux relatif aux travaux neufs, à l'entretien de l'éclairage public, de l'éclairage sportif, de la signalisation lumineuse tricolore et de l'installation des illuminations de fin d'année et manifestations exceptionnelles et autorisation de signer les pièces qui en résultent.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Après interventions de Mme Panassac, MM. Bouché et Maubert

Après en avoir délibéré, votée par 42 voix, 3 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac).

9 – Approbation de la modification n°1 de l'accord cadre n°2019-62 relatif à l'entretien des gradins du parc de la Mairie.

Sur le rapport de Mme Soubabère

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

10 – Approbation du lancement de la procédure de passation d'un accord-cadre de services relatif à l'entretien des gradins du parc de la mairie et autorisation de signer les pièces qui en résultent.

Sur le rapport de Mme Vidal

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

11 – Approbation de la modification n°1 de l'accord cadre n°2019-58 relatif à l'entretien et la maintenance des aires de jeux, des bacs à sable et du mobilier urbain.

Sur le rapport de M. Lejeune

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

12 – Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2021.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Ont pris acte.

13 – Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2021.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Après interventions de MM. Bouché, Capitanio et Herbillon

Ont pris acte.

14 – Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2021.

Sur le rapport de Mme Hervé

Ont pris acte.

15 – Présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole pour l'année 2021.

Sur le rapport de Mme le Maire

Ont pris acte.

16 – Présentation du rapport d'activité de la Société d'Exploitation des Marchés Communaux (SEMACO) pour l'année 2021.

Sur le rapport de Mme Perez

Après interventions de Mme Panassac, MM. Maubert et Bouché

Ont pris acte.

AFFAIRES FINANCIERES

17 – Avis formulé par le Conseil Municipal sur le bilan du dernier exercice clos le 30 septembre 2021 de la SEMGEMA (Société d'Economie Mixte pour la Géothermie à Maisons-Alfort).

Sur le rapport de M. Bordier

Après interventions de M. Maubert, Mme Panassac, MM. Capitanio et Herbillon

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, 5 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey, M. Maubert).

18 – ESH de Maisons-Alfort : Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 273.000,00 euros par la Ville de Maisons-Alfort pour la construction neuve de 35 logements PLAI et 44 logements PLUS situés 20 rue Charles Martigny à Maisons-Alfort.

Sur le rapport de Mme Douis

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

19 – ParisEstMarne&Bois : Approbation de la convention de reversement à l'Etablissement Public Territorial des participations forfaitaires pour l'assainissement collectif encaissées par la commune pour un montant de 25.734,80 euros.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Après en avoir délibéré, votée par 44 voix, M. Capitanio ne prenant pas part au vote.

20 – Approbation de l'actualisation des tarifs des concessions funéraires du cimetière communal de Maisons-Alfort à compter du 1^{er} janvier 2023.

Sur le rapport de Mme Hervé

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

21 – Approbation de la revalorisation des droits de voirie existants pour l'année 2023.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

22 – Approbation de l'actualisation des tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2023.

Sur le rapport de M. Chaulieu

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

23 – Approbation de l'avenant n°1 de prolongation à la convention de mise à disposition du Château de Réghat.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

24 – Présentation du rapport d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2021.

Sur le rapport de Mme le Maire

Ont pris acte.

25 – Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget principal.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après intervention de M. Maubert

Après en avoir délibéré, votée par 40 voix, 1 abstention (M. Maubert), voix contre 4 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

26 – Budget communal de l'exercice 2023 : Anticipation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, voix contre 4 (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

27 – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros en faveur de l'association Tremplin 94 SOS Femmes pour l'édition 2022 de la MIRABAL.

Sur le rapport de Mme Hardy

Après intervention de M. Bouché

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES

28 – Approbation de la convention AADM (Aide à Domicile Mutualisée) entre la Ville de Maisons-Alfort, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et les résidences autonomie ARPAVIE « Les Arcades » et « Maryse Bastié ».

Sur le rapport de Mme Beyo

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

PERSONNEL

Pour la question 29, les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

29 – Comité National d'Action Sociale (CNAS) – Adhésion et désignation d'un représentant par le Conseil Municipal.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

30 – Mise en œuvre du forfait mobilités durables.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

31 – Evolution d'un taux de rémunération à la vacation.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

32 – Approbation de la possibilité de pourvoir des postes par voie contractuelle.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

33 – Approbation de la modification du tableau des effectifs.

Sur le rapport de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix, 4 abstentions (M. Bouché, M. Betis, Mme Panassac, Mme Cercey).

Questions diverses

Monsieur Maubert tient avant toute chose à remercier Madame le Maire pour l'article du magazine municipal sur la cyberattaque dont la Ville a été victime et demande si des données personnelles ont été dérobées. De plus, il souhaite savoir quels sont les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour se prémunir contre une potentielle nouvelle attaque.

Madame le Maire confirme qu'il n'y a eu aucun vol de données personnelles d'utilisateurs ayant effectué des démarches auprès des services de la Ville. Elle rappelle que la Ville avait communiqué en toute transparence en direction des parents et des écoles afin de les alerter sur la situation et les inciter à la vigilance dans l'hypothèse où des données personnelles auraient été dérobées, ce qui n'a pas été le cas.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Soler, Directeur Général des Services de la Ville de Maisons-Alfort, pour apporter des éléments de réponse plus détaillés à Monsieur Maubert.

Monsieur Soler indique que cette cyberattaque a conduit à un cryptage des données et à une tentative d'extraction de celles-ci. Il précise que cette cyberattaque a eu lieu lors d'une mise à jour d'un logiciel métier qui, du fait de la tentative d'extraction des données n'a pas fonctionné, ce qui a alerté la Direction Informatique qui a ainsi pu verrouiller l'ensemble du réseau pour limiter toute fuite de données. Il précise que les experts de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) ont pu retracer le travail du cyberpirate et ainsi évaluer l'ampleur et la nature de l'attaque et confirmer qu'aucune donnée personnelle n'avait été extraite.

Monsieur Soler précise que tout le travail de ces deux derniers mois a consisté à récupérer et décrypter les données. A ce jour, 100% des données ont été récupérées. Concernant la question de Monsieur Maubert, il indique que les cyberattaques sont très difficiles à appréhender et que pour y faire face, il convient essentiellement d'élever le niveau des protections pour éviter que les cyberpirates n'atteignent le réseau. Aussi, la Ville bénéficie toujours de l'accompagnement de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information et de ses prestataires pour pouvoir se prémunir d'une nouvelle attaque.

Monsieur Maubert souhaite faire un point sur les effectifs de la Police Municipale car il a constaté en examinant le tableau des effectifs qu'il est indiqué 8 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et 10 Policiers Municipaux. Aussi, il s'interroge sur ces effectifs plus faibles par rapport aux communes de même strate que Maisons-Alfort et demande si la Ville a prévu de mettre en place un plan de recrutement.

Madame le Maire indique que la Ville est mobilisée pour recruter davantage de Policiers Municipaux sachant qu'en Région Parisienne le métier est en tension et qu'une concurrence entre collectivités s'est installée, alimentée notamment par la disparité des régimes indemnitaires. De ce fait, il est difficile de fidéliser cette catégorie d'agents même si la Ville a fait le choix de donner leur chance à de jeunes agents en leur assurant les formations adéquates.

Madame le Maire précise qu'il y a actuellement trois recrutements en cours pour la Police Municipale mais elle estime que la mise en place prochainement d'un Centre de Supervision Urbain du fait du déploiement de la vidéosurveillance sur la commune, et l'installation de la Police Municipale dans de nouveaux locaux devraient être un facteur déterminant pour le recrutement de nouveaux Policiers Municipaux et contribuer à la pérennisation des effectifs.

Madame le Maire, pour conclure, souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Le Maire

Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

Stéphane CHAULIEU